

70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition d'échange de voiries sur le territoire de la Commune de SARRE-UNION

Rapport n° CP/2017/432

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'un échange de voiries sur le territoire de la commune de SARRE-UNION entre le Département du Bas-Rhin et la Commune.

Suite à des travaux de réaménagement réalisés dans le centre urbain de la commune de Sarre-Union par la municipalité afin d'améliorer la circulation automobile, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'un échange de voirie entre des routes départementales ayant maintenant une vocation de desserte urbaine et des voies communales assurant un trafic de transit.

Ainsi, ce projet d'échange entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Sarre-Union concerne les linéaires inclus dans l'agglomération des RD 8 (Grand Rue) et RD 692 (rue de la Gare, place de la République et rue du Chalet), qui seraient alors classées en voies communales.

En contrepartie, la Commune de Sarre-Union céderait au Département du Bas-Rhin, la rue des Bleuets et une partie de la rue Vincent d'Indy qui seraient ainsi classées en voirie départementale.

Les parcelles, propriétés du Département du Bas-Rhin, à classer en voies communales sont cadastrées :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
16	137/0.22	Place de la République	47,83 ares
19	319/0.145	Grand'rue	60,66 ares
20	211/0.93	Rue du Chalet	40,56 ares
23	244/0.100	Rue de la Gare	7,88 ares

Les parcelles, propriétés de la Commune de Sarre-Union, à classer en voirie départementale sont cadastrées :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
21	463/0.93	Rue des Bleuets	67,80 ares
22	237/165	Rue Vincent d'Indy	39,84 ares
22	238/0.39	Rue Vincent d'Indy	45,20 ares

Des travaux d'aménagement ont été réalisés par la Commune de Sarre-Union sur les linéaires urbains des routes départementales concernées. Le montant des travaux réalisés,

diminué du coût de remise en état des voies communales à céder au Département du Bas-Rhin fait apparaître un montant de 28 823,06 € à la charge du Département. Cet échange et le montant de la transaction ont été entérinés par une délibération de la Commune de Sarre-Union du 7 décembre 2015.

Les transferts de propriété à réaliser sont effectués sans déclassement préalable, conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'échange de voiries entre la Commune de Sarre-Union et le Département du Bas-Rhin comme énoncé ci-dessus moyennant le versement par le Département d'un montant de 28 823,06 € correspondant aux travaux d'aménagement réalisés par la Commune de Sarre-Union sur les routes départementales faisant l'objet du présent échange.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider que l'acte de transfert soit passé en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales.

Il est également proposé que M. Etienne BURGER, Vice-Président du Conseil Départemental, soit désigné comme signataire dudit acte, le Président du Conseil Départemental agissant en tant qu'authentificateur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de transférer, au profit de la voirie communale, les parcelles de terrain situées à Sarre-Union et cadastrées sous section 16 n° 137/0.22 avec 47,83 ares (place de la République), section 19 n° 319/0.145 avec 60,66 ares (Grand'Rue), section 20 n° 211/0.93 avec 40,56 ares (rue du Chalet) et section 23 n° 244/0.100 avec 7,88 ares (rue de la Gare) ;

- décide de transférer, au profit de la voirie départementale, les parcelles de terrain situées à Sarre-Union et cadastrées sous section 21 n° 463/0.93 avec 67,80 ares (rue des Bleuets), section 22 n° 237/165 avec 39,84 ares et n° 238/0.39 avec 45,20 ares (rue Vincent d'Indy) ;

- décide du versement d'un montant de 28 823,06 € à la Commune de Sarre-Union afin de tenir compte des travaux d'aménagement réalisés par la Commune sur les tronçons urbains des routes départementales concernées par cette transaction ;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative ;

- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cet échange.

Strasbourg, le 25/09/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a large loop at the bottom and a horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY